

COVID-19: SOUTIEN DE LA CONFÉDÉRATION À L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

Allier Economie et Ecologie

Avenir Ecologie

Avenir Ecologie est une association valaisanne membre du PLRVS.

L'association cherche à allier l'écologie à l'économie. Il ne doit y avoir entre elles aucune antinomie. Le développement durable tel que nous le concevons intègre des préoccupations sociales, économiques et environnementales. Cela implique une pesée constante des intérêts entre ces trois pôles, avec des choix pragmatiques qui assurent notre développement sur le long terme.

Soutenir Avenir Ecologie

Devenez membre d'Avenir Ecologie en vous inscrivant sur le lien:

<http://www.avenirécologie.ch/association/>

Plus d'information

David Crettenand, Président
davidcrettenand@redelec.ch



En 2019, pressé par sa base, le PLR a décidé d'être plus volontariste dans sa politique environnementale et climatique. Le sondage de ses membres et la rédaction d'un papier de position ont permis de dégager des pistes d'action. Ces nouvelles résolutions sur le chemin d'une société durable ne constituent pas uniquement des promesses de beau temps. Elles doivent tout particulièrement éclairer nos choix dans les moments de crise tels que nous les vivons actuellement. D'aucun ont été plus que surpris de constater que le PLR ne se positionnait pas en faveur de contreparties écologiques au prêt de 1.9 milliard de francs promis par la Confédération aux compagnies aériennes, afin de leur permettre de survivre à cette crise du COVID-19. Ceci d'autant plus qu'elle sera la garante de 85% des fonds octroyés. Nous estimons que la cohérence avec notre « papier climat » implique l'exploration d'une autre piste qui considère tout autant les objectifs économiques que les objectifs environnementaux du PLR.

1. Proposition

Le risque que les prêts consentis ne soient jamais ou que partiellement remboursés est grand. Nous proposons que l'aide de trésorerie COVID-19 pour les transporteurs aériens accordée dans l'urgence, soit convertie durant ces prochains mois en prêt à long terme du gouvernement fédéral. Le délai de quelques mois permettra de régler les conditions d'octroi des prêts qui devront être subordonnés à l'exigence que les transporteurs aériens utilisent ces ressources financières pour des investissements visant à réduire progressivement leurs émissions de gaz à effet de serre jusqu'à la neutralité

carbone en 2050. Cet objectif correspond à celui fixé par le PLR dans son papier de position. La Confédération refinancera ces prêts aux transporteurs aériens en émettant des obligations vertes. Cela répondra également à une demande des marchés financiers sur lesquels le succès des « green bonds » ne se dément plus.

2. Explication

La solution actuelle proposée par le Conseil Fédéral et suivie par le PLR n'est pas optimale. Selon lui, le prêt de transition accordé aux compagnies aériennes sera garanti par les actions de Swiss et Edelweiss. Si elles ne parvenaient pas à rembourser ces crédits, ces compagnies deviendraient alors en partie propriété de l'Etat. Cette solution pose un problème de libre concurrence et nous ne souhaiterions pas entrer dans l'engrenage que connaît notre voisin italien avec Alitalia.

Le remboursement de ces prêts est incertain du fait de leur montant et du contexte actuel. La faillite de Swissair nous a montré qu'une participation trop importante de la Confédération au capital-actions n'était à terme, pas bénéfique pour la survie desdites compagnies. Or, c'est le scénario vers lequel nous nous acheminons en cas de non-retour des montants octroyés.

Un prêt à long terme semble ainsi plus en adéquation avec les valeurs du PLR. Celui-ci amènera également plus de certitudes aux deux compagnies concernées afin de rester en main du groupe Lufthansa.

Assurer le financement par l'émission d'obligations vertes par la Confédération est une solution pertinente qui permet de garantir des contreparties écologiques. Un secteur aujourd'hui responsable de 19% de l'impact climatique suisse ne peut pas obtenir de l'aide de la Confédération sans réelle assurance d'un engagement à respecter les accords de Paris et de viser la neutralité carbone d'ici 2050 comme souhaité par le PLR.

Répondre au besoin urgent de liquidité est certes nécessaire, mais nous nous devons de regarder plus loin. Avec la réelle difficulté du secteur aérien à se projeter vers le futur, octroyer un prêt financier sans contrepartie écologique revient à jouer avec le feu. En effet, personne n'est capable aujourd'hui de prédire les conséquences à moyen terme de cette crise sur le secteur. La réalisation des Accords de Paris s'inscrit dans la durée. Or, il serait parfaitement naïf de penser que « la perte de quelques années » n'aura aucune conséquence. La Confédération va contribuer à la survie de son industrie aéronautique, il est juste que cette aide soit conditionnée aux objectifs fixés par le PLR : respect des accords de Paris et neutralité carbone d'ici 2050. De plus, cette solution n'entrave aucunement la liberté des compagnies pour choisir les moyens de réussir leur transition.

Notre papier stipule en outre que nous devons être à l'écoute de la population. Celle-là même qui s'est clairement prononcé en faveur d'une politique climatique forte en octobre dernier, comme l'avait fait notre propre base quelque mois plus tôt.

3. Conclusion

Il y a quelques mois, nous avons fait le choix d'une politique environnementale et climatique libérale et proche de la population. Nous avons choisi le principe du pollueur-payeur tout en respectant la liberté d'entreprise. Nous avons estimé qu'au niveau du contexte international, un ensemble de règles contraignantes en termes d'émissions liées au secteur aérien seraient indispensables. Nous écrivions qu'une « politique environnementale libérale représente une opportunité pour la société et l'économie ». La cohérence de nos valeurs et engagements doit se vérifier dans la décision de soutien à l'industrie aéronautique comme pour tous les autres soutiens nécessaires pour surmonter cette crise et ses conséquences à venir. Nous attendons une réelle prise de conscience et concrétisation de nos engagements climatiques avec l'exigence de contreparties environnementales à tout soutien accordé à des activités fortement impactantes pour le climat.